

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maiche

Date de transmission de l'acte: 08/07/2026
Date de réception de l'AR: 08/07/2026
025-212502561-DE_2026_066-DE

A G E D I
Commune de Frambouhans

6 Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 15

Présents – 14

Votants – 14

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés -1

Séance du lundi 06 juillet 2026
six juillet deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMAIN, Thomas TOURNIER, Myriam CAILLE, Charles MONNET, Emilie OUDOT, Jean-Pierre CALI, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Vanessa GUINCHARD, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETRE, Franck VUILLEMIN

Etaient représentés :

Etaient excusés : Anne-Sophie BELAZIZ

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Emilie OUDOT
Date de convocation et affichage le 24/06/2026

Délibération n° DE_2026_066

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UN ÉLU

Mme Oudot Emilie a réglé une facture de 141.11 € pour l'achat de fournitures destinées à la fête des mères 2026, en l'absence de possibilité de paiement direct par la commune ;

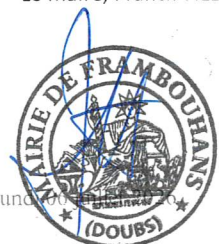
Cette dépense est justifiée par la production d'un justificatif d'achat ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le remboursement à Mme Oudot Emilie de la somme de 141.11 €, correspondant au règlement d'une facture auprès du fournisseur TEMU pour l'organisation de la fête des mères 2026.

Le remboursement sera effectué par virement administratif accompagné du justificatif d'achat et d'un relevé d'identité bancaire.

Nombre de vote(s) pour : 14
Nombre de vote(s) contre : 0
Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMAIN



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le lundi 06 juillet 2026